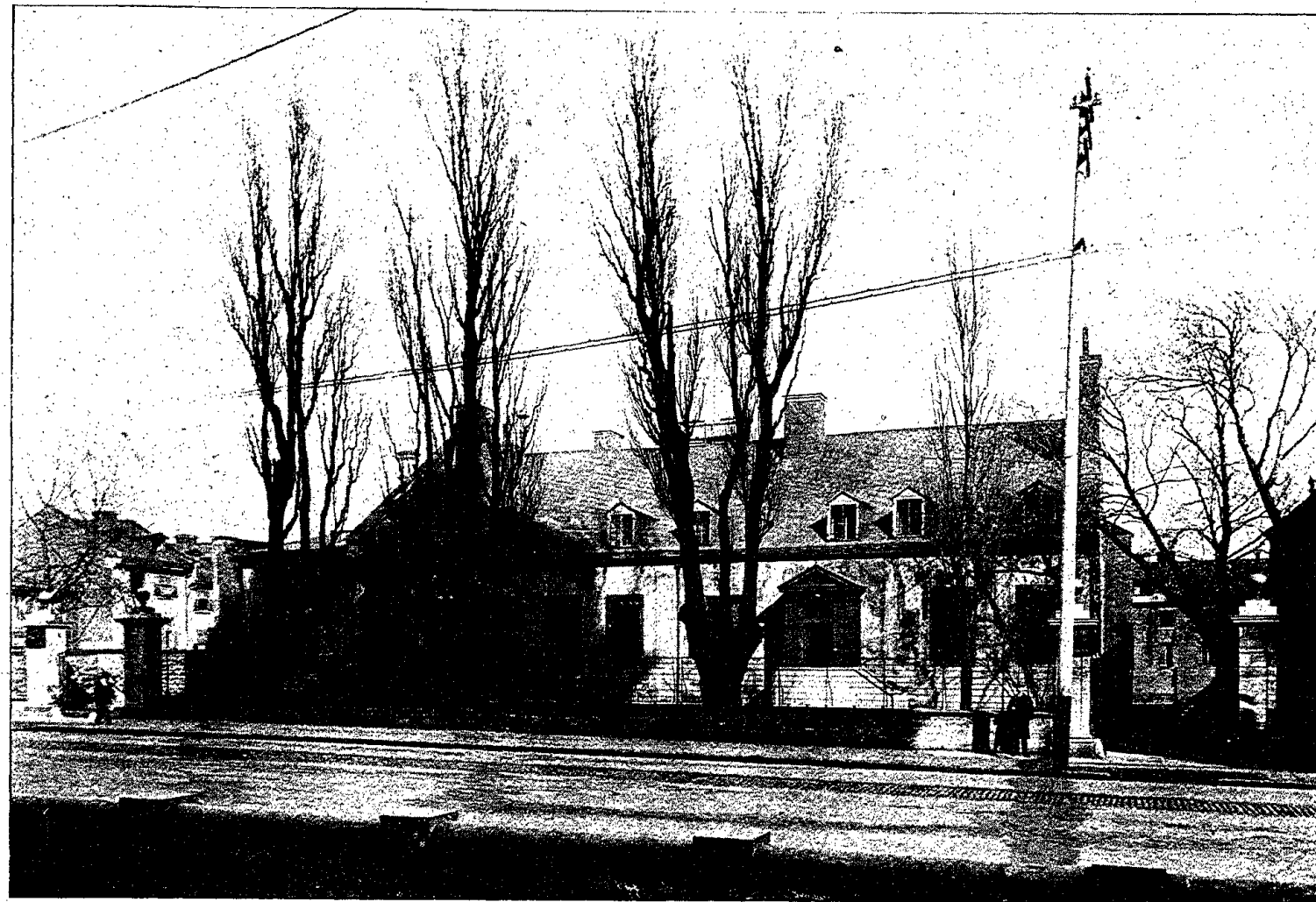


1688.

1765-90.



LE CHATEAU DE RAMEZAY, RUE NOTRE DAME.

Corporations
de Métiers.

Fezeret sous prétexte qu'il était séditionnaire, celui-ci s'adressa au procureur-fiscal, et fit condamner ses confrères à dix livres d'amende chacun solidairement pour l'avoir banni et à l'obligation de continuer à célébrer la grand messe tous les ans à la Saint-Eloi.

* * * * *

Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.

MONTREAL grandissait donc et acquérait rapidement tous les éléments d'une société complète. Le mal devait inévitablement se mêler au bien. Les premiers colons de Montréal gardaient toujours le caractère moral dont nous avons déjà parlé; mais la foule des commerçants, accourue dans l'unique but de faire fortune dans la traite avec les sauvages, ne songeait qu'à

augmenter ses profits. Nul commerce n'offrait de plus grandes occasions de tromper les sauvages et de les dépouiller que celui de l'eau-de-vie. Cette boisson se vendait au poids de l'or pour ainsi dire; on y mêlait de l'eau salée et toutes sortes d'ingrédients; et lorsque les sauvages étaient enivrés, les Français se payaient de leurs mains et suivant la mesure de leur cupidité.

Le Conseil souverain faisait ce qu'il pouvait pour régler ce commerce. Mais c'était peine perdue. Durant les quelques semaines que durait la traite, c'était une orgie effrayante. Les sauvages, suivant l'expression d'un vieux chroniqueur, ne buvaient que pour s'enivrer et ne s'enivraient que pour faire du mal. "Quand ils se sentent tourner la tête," dit le même auteur, "ils s'en réjouissent et commencent à chanter leur chanson de mort, où ils mettent toutes

Le Commerce
de l'Eau-de-
vie.